

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE**

**ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT 2019-EM-282**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de sa séance tenue le 8 octobre 2019, le conseil a adopté le *règlement numéro 2019-EM-282 décrétant une dépense et un emprunt de 1 078 000 \$ pour l'installation d'un capteur à sédiments à l'intersection de la rue Dazé et du chemin du Tour-du-Lac*, lequel entre en vigueur en date de la présente publication.

L'objet de ce règlement est décrit dans son titre.

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 23 octobre 2019 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 8 janvier 2020 pour un montant n'excédant pas 906 927 \$.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville sis au 50 rue Saint-Joseph, du lundi au vendredi, de 8h à 17h (sauf les jours fériés).

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 9 janvier 2020.

Me Stéphanie Allard, greffière